

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0233**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0233**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission à Ouagadougou (Burkina Faso)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.17.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Conseiller délégué Max Vincent a été invité du 7 au 12 octobre 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) pour participer aux assises de la coopération française qui devraient permettre de dresser un état des lieux de cette coopération et d'en dessiner les contours pour la période à venir.

Cette mission permettra également de faire un point sur l'avancement de la coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Ouagadougou. A cette occasion, monsieur le Conseiller délégué Max Vincent rencontrera l'équipe municipale de la Ville de Ouagadougou, les services de la coopération de l'Ambassade de France, l'antenne locale de l'Agence française de développement (AFD) au Burkina Faso et découvrira les actions de coopération en cours.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission du 7 au 12 octobre 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.